

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20170316-D_2017_3_2-DE	8, place du champ de foire
Reçu le 28/03/2017	16440- MOUTHIERS-SUR-BOËME
	tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
	mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

**délibération :**  
**D\_2017\_3\_2**

L' an deux mille dix sept , le jeudi 16 mars à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 09 Mars 2017

Présents : 21

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement**

**Pouvoirs** :

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Madame COUSSY Stéphanie

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Il rappelle que les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Le maire présente le bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Il est proposé au conseil municipal de modifier et de créer, pour 2017, les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

Autorisation de programme	Enveloppe budgétaire	2017	2018	2019	2020
AP 1 : Aménagement du bourg	712 000 €	75 000 €	200 000 €	187 000 €	250 000 €
AP 2 : Logements communaux	400 000 €	200 000 €	200 000 €		
AP 3 : Projet Halle	250 000 €	50 000 €	200 000 €		
AP 4 : Projet Gare	320 000 €	50 000 €	20 000 €	250 000 €	
AP 5 : Projet Crèche	750 000 €	50 000 €	700 000 €		
AP 6 : Voirie	300 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
<b>Total</b>	<b>2 732 000 €</b>	<b>525 000 €</b>	<b>1 420 000 €</b>	<b>537 000 €</b>	<b>250 000 €</b>

**VU** les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement.

**VU** l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget.

**VU** le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement.

**VU** l'avis favorable émis par la commission finances du 23 février 2017.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**AR PREFECTURE DECIDE** d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus ;

016-211602362-20170316-D\_2017\_3\_2-DE  
Reçu le 28/03/2017 - **AUTORISE** le maire, jusqu'à l'adoption du budget 2017, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017 indiqués dans le tableau ci-dessus.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/03/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **28 MARS 2017**

Le Maire,

Michel CARTIERET.

